Projet de territoire – EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Phase Plan d'actions – Fiche-action



F013 Amélioration de la performance énergétique du bâti

Réalisation

Périmètre

EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Exigence

Exigence 1 : Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances

Objectifs

Afin de mettre en œuvre son ambition de politique environementale, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre souhaite améliorer la performance énergétique du bâti de son territoire à la fois dans un objectif de transition énergétique reposant sur les principes d'efficacité, de sobriété et de développement des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R), ainsi que dans un objectif de réduction des coûts pour les consommateurs et de lutte contre la précarité énergétique.

Cet objectif vise tous les types de bâti qu'il soit ancien ou neuf, qu'il soit privé ou public.

Description de l'action

Il s'agit d'accompagner par des dispositifs financiers et/ou réglementaire l'amélioration des performances énergétiques de l'ensemble du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ces performances énergétiques doivent être étudiées été comme hiver, à l'aune des évolutions climatiques. Une démarche prospective sur ce sujet ainsi qu'une cartographie thermique du territoire (été et hiver) pourraient permettre de nourrir cette étude.

Parc privé ancien : lutter contre la précarité énergétique

Afin de lutter contre la précarité énergétique, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre accompagne la réhabilitation du parc ainsi que les ménages dans la réduction du reste à charge de la rénovation énergétique. Il œuvre également à travers les opérations de réhabilitation conduites en partenariat avec les bailleurs.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre gère le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) au niveau des six communes du sud du territoire. Il permet de détecter les situations de précarité énergétique en partenariat avec les services sociaux. L'extension de ce dispositif pourrait être envisagée afin d'agir en réseau, à l'échelle de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, avec les communes, contre cette problématique.

Parc privé ancien : accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique

- recensement et analyse des conventions Espace Info Energie (EIE) entre l'Agence de l'énergie (CAUE94) et les communes du territoire. Les contributions des villes sont diverses et répondent à des logiques différentes (conseil rénovation énergétique, animation, précarité énergétique, etc.);
- réflexion autour de la délocalisation de permanences en différents points du territoire afin d'augmenter le nombre d'habitants ayant bénéficié des conseils EIE ;
- amélioration de la communication sur l'ensemble du territoire : ouvrir l'accès aux permanences EIE (villes et EPT) à l'ensemble des habitants du territoire ; relayer la communication dans l'ensemble des médias locaux (EPT et villes) ;
- préfiguration d'une Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) en association avec le CAUE 94 et la Métropole du Grand Paris ;
- élargissement de la convention EIE afin de faire de l'ALEC un partenaire central de la politique de transition énergétique et écologique.

Parc social ancien

Le plan stratégique de patrimoine (PSP) est une démarche obligatoire pour les organismes HLM dans le cadre de la démarche de conventionnement d'utilité sociale (CUS). Ce plan vise à anticiper l'évolution du parc immobilier et adapter l'offre de logement à la demande et à l'environnement. La démarche est matérialisée par l'élaboration d'un document référence pour chaque organisme HLM. Les bailleurs sociaux doivent en effet pouvoir le présenter à leurs autorités de tutelle en cas de demande.

Projet de territoire – EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Phase Plan d'actions – Fiche-action



Parc privé neuf

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre impose dès à présent, au nom de ses communes membres, des performances énergétiques ambitieuses aux nouvelles constructions à travers les normes fixées au sein des documents d'urbanisme et des opérations d'aménagement, en incitant notamment le développement des niveaux de performance BBC, BEPOS, voire E+C-.

Au-delà de cet aspect réglementaire, une réflexion en anticipation des normes de demain pourrait être conduite.

Parc public, ancien et neuf

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre poursuit cet objectif d'amélioration des performances énergétiques au sein de son patrimoine bâti :

- création d'un pôle énergie au sein du patrimoine bâti en 2019;
- réalisation d'un inventaire exhaustif des volumes et des coûts de consommations par équipement ;
- contact avec tous les fournisseurs d'énergies et analyses du TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité) dans un objectif d'optimisation. Pour information, cela a consisté à modifier la puissance souscrite en fonction des puissances atteintes sur les années précédentes; cette action a permis une économie de 69K€ par an ;
- veille sur les technologies (salons, rencontre de sociétés, recherches internet, etc.), afin d'identifier des technologies permettant d'apporter des améliorations de consommation sur certains bâtiments ;
- étude sur la possibilité de faire de la cogénération, de la géothermie notamment;
- élaboration d'un diagnostic thermique par bâtiment afin de mettre en place un plan d'investissement sur les économies d'énergie ;
- acquisition du logiciel métier « climwin » envisagée.

Pilotage

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est lanceur de la réflexion avec les communes

Compétence aménagement : EPT

Compétence habitat : EPT

Compétence sociale : Départements, communes

Compétence patrimoine bâti : EPT, communes, Départements, Région Ile-de-France

Partenaires

Métropole du Grand Paris

Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne

Région Ile-de-France

Aménageurs

Bailleurs

CAUE

Action logement

Temporalité

Court terme:

- poursuite du service local d'intervention et de la maîtrise de l'énergie ;
- poursuite et développement des interventions dans le cadre des dispositifs d'amélioration de l'habitat (type Opération programmée d'amélioration de l'habitat OPAH, Programme d'intérêt général PIG, Plan de sauvegarde).

Actions en lien

F010 : Elaboration et suivi de la politique environnementale du territoire (PCAET)

F012 : Renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables à travers l'élaboration d'un schéma directeur